

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00296

Numéro SIREN : 529 670 176

Nom ou dénomination : 396 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt 25387

Désignation de l'entreprise 396 ENERGY

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/04/2022		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	immobilisations corporelles*		028	17 022 927	030		17 022 927	12 607 034			
	immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	17 022 927	048		17 022 927	12 607 034			
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052				
Marchandises *			060		062						
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*		068	13 599	070		13 599			
		Autres* (3)		072	3 293 251	074		3 293 251	2 473 387		
Valeurs mobilières de placement		080		082							
Disponibilités		084	834 799	086		834 799	950 181				
Charges constatées d'avance*		092	193 307	094		193 307	232 149				
Total II		096	4 334 958	098		4 334 958	3 655 718				
Total général (I + II)		110	21 357 885	112		21 357 885	16 262 753				
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120		1 680	1 680	
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		969 000	969 000		
	Report à nouveau						134		(201 342)	(73 529)	
	Résultat de l'exercice						136		(119 332)	(127 813)	
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142		650 004	769 337	
Provisions pour risques et charges						154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166		2 876 436	818 972	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169		17 831 444	14 674 443		
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176		20 707 880	15 493 416		
Total général (I + II + III)						180		21 357 885	16 262 753		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	17 456 063	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	4 415 893	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Désignation de l'entreprise : 396 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210						
	Production vendue		et livraisons		215		214						
	biens		intracommunautaires		217		218						
	services*												
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230	14 051		3 678			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	14 051		3 678			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234					
Variation de stock (marchandises)*						236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240							
Autres charges externes* :		dont crédit bail immobilier :				242	102 251		131 145				
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243		244	446		346				
Rémunérations du personnel*						250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252							
Dotations aux amortissements*						254							
Dotations aux provisions						256							
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0		0				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	102 697		131 491				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(88 646)		(127 813)				
Produits financiers (III)						280							
Produits exceptionnels (IV)						290							
Charges financières (V)						294	30 685						
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(119 332)		(127 813)				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314	119 332				
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
								342					
Dédutions	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986		ZFU - TE (44 octies A)	987							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindicies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992										
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344		350					
	Créance due au report en arrière du déficit					346							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)					655							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)					643							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)					645							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					647							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)					648							
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641							
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990							
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352		354	119 332				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables :*		198 656		dont imputés sur le résultat :			360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370		372	119 332				

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2022

396 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise :		396 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	12 607 034	472	4 415 893	474		476	17 022 927		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	12 607 034	492	4 415 893	494		496	17 022 927		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Et le vingt-cinq octobre à seize heures quinze,

Les associés de la société **396 ENERGY** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Baptiste COSTES préside la séance.

La société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les présents procès-verbal et feuille de présence sont signés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le présent procès-verbal n'est valablement conclu entre chacun des associés que s'il est signé par toutes les associés présents ou représentés.

Chacun des associés conservera un exemplaire original du procès-verbal sur un support durable garantissant l'intégrité du procès-verbal.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 3) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021-2022
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021-2022,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2022,*

- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt **sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.)**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de - 119 332 € que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice - 119 332 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social 0 €
- Le Solde, soit la somme de..... - 119 332 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouverait ainsi porté à – 320 674 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'assemblée générale constate que du fait de l'augmentation de capital du 16 septembre 2020, les capitaux propres de la société ont été rétablis au-delà du niveau minimum requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, approuve des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses associés, savoir :

- **Convention d'Avance en Compte Courant Additionnelle en date du 30/09/2021** (conclu(e) entre la HOLDING EQUINOXE et 396 ENERGY)

Montant : 1 125 823 €

Durée : 23 ans

Taux : 5%

Solde au 30/04/2022 : 0 € (et 0 € d'intérêt en compte courant d'associé)

- **Acte de résiliation de la Convention d'Avance en Compte Courant du 25/10/2021 venant résilier l'Avance Additionnelle du 30/09/2021** (conclu entre HOLDING EQUINOXE, 396 ENERGY en présence d'URBASOLAR)
- **Convention de compte courant d'associé** (conclu(e) entre 396 ENERGY, et URBASOLAR, le 30 septembre 2021)

Durée : 23 ans

Taux : 5%

Solde au 30/04/2022 : 424 384,27 € (et 12 323,00 € d'intérêt en compte courant d'associé)

- **Avenant n°1 au Contrat de Prêt intragroupe du 19/12/2019 portant sur le passage du taux de rémunération sur la quote-part long terme du prêt intragroupe de 1,7% à 2%** (conclu entre HOLDING EQUINOXE et 396 ENERGY, le 1^{er} juillet 2021)
- **Avenant n°2 au Contrat de Prêt intragroupe du 19/12/2019 portant sur le changement des montants maximum par tranche** (conclu entre HOLDING EQUINOXE et 396 ENERGY, le 30 septembre 2021)

Au 30/04/2022, les modalités financières du prêt intragroupe conclu entre Holding Equinoxe et 396 ENERGY sont les suivantes :

Durée : Indéterminée ;

Taux : - 5% sur la quote-part de 17% du Prêt Intragroupe ;

- 2% sur la quote-part de 83% du Prêt Long terme du Prêt Intragroupe ;

Solde au 30/04/2022:

- Prêt intragroupe 15 293 062,22 € (et 287 308 € d'intérêts)

- Prêt Miroir Equity 1 473 717 € (et 73 484,00 € d'intérêt)

- **Convention d'Avance en Compte Courant non rémunéré** (consentie par URBASOLAR à 396 ENERGY pour un montant de 264 900 €, correspondant à la TVA de complément de CAPEX lors de l'opération CASSIOPEE)

Ces conventions sont approuvées par l'associé HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2 étant rappelé que conformément aux dispositions de l'article L225-40 aliéna 4 du Code de Commerce, les sociétés URBASOLAR et HOLDING EQUINOXE n'ont pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

Président de séance
Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé
URBASOLAR
Représenté par Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé
HOLDING EQUINOXE
Représenté par Baptiste COSTES
Représentant URBASOLAR, Président

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2
Représenté par Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...



396 ENERGY
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2022**

www.axiomeassociés.fr



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

396 ENERGY

SAS

au capital de 1 680 euros

529 670 176 RCS Montpellier

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2022



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 396 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2022

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **396 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 22 septembre 2022



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	17 022 927		17 022 927	12 607 034
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	17 022 927		17 022 927	12 607 034
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	13 600		13 600	
Autres	3 293 251		3 293 251	2 473 388
<i>Total des créances</i>	<i>3 306 851</i>		<i>3 306 851</i>	<i>2 473 388</i>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	834 800		834 800	950 182
Charges constatées d'avance	193 307		193 307	232 149
ACTIF CIRCULANT	4 334 958		4 334 958	3 655 719
TOTAL GENERAL	21 357 885		21 357 885	16 262 753

PASSIF	2022	2021
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 680
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	969 000	969 000
Report à nouveau	(201 343)	(73 529)
Résultat de l'exercice	(119 332)	(127 814)
<i>Total situation nette</i>	<i>650 005</i>	<i>769 337</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	650 005	769 337
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 876 436	818 972
Autres dettes	17 831 445	14 674 444
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	20 707 881	15 493 416
TOTAL GENERAL	21 357 885	16 262 753

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2022	2021
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		14 051	3 678
PRODUITS D'EXPLOITATION		14 051	3 678
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	102 252	131 146
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE	446	346
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges,	dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger	0	0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		102 698	131 492
RESULTAT D'EXPLOITATION		(88 647)	(127 814)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		30 686	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(119 332)	(127 814)

		BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL			
Réintégrations		AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Divers			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions			
Dont divers			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			119 332
Déficit			
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			198 656
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			317 988

L'exercice clôturé au 30/04/2022 comprend la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative,
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 671 666 €.

Evénements significatifs de l'exercice :

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. La centrale est en cours de construction à la clôture de l'exercice.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 ainsi que ceux de l'exercice précédent n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, la construction de la centrale a eu lieu dans des conditions normales.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, événement dit « la crise ukrainienne ».

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 n'ont pas été impactés par ce conflit, la construction de la centrale a eu lieu dans des conditions normales.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

La SAS HOLDING EQUINOXE a cédé 15 actions à la SAS URBASOLAR lors de l'opération CASSIOPEE le 30/09/2021.

La structure du capital est la suivante :

Associés	Capital (actions)	Capital (€)	%
HOLDING EQUINOXE	850	850	51%
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 3	680	680	40%
URBASOLAR	150	150	9%

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de mise en équivalence.

Un prêt intragroupe entre la HOLDING EQUINOXE et ses filiales, dont fait partie le société 396 ENERGY, a été signé le 19/12/2019 en présence de la société AUXIFIP, un avenant a été signé le 1^{er} juillet 2021 modifiant le taux d'intérêt de la quote-part du Prêt Long Terme du Prêt Intragroupe, un second avenant a été signé le 30 septembre 2021 autorisant la cession de 99 actions de la part de l'emprunteur au profit de la société PREDURBA.

Les autres dettes s'élèvent à 17 831 444 € dont 17 456 063 € concernent les comptes courants des sociétés HOLDING EQUINOXE et URBASOLAR et 373 115 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

Evènements post-clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 09/06/2022.

Compte tenu des incertitudes liés à cette crise, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes.

La société ne rencontre pas de difficultés financières significatives à la date d'arrêt des comptes.

Engagements hors bilan :

Une garantie financière d'exécution (CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC), à hauteur de 889 200 €, pour laquelle la SAS URBASOLAR se porte caution solidaire, au profit de la Préfecture de l'Occitanie, a été conclue le 19/09/2018 ; l'objet étant la garantie d'exécution pour le projet CRE4-1446 lauréat d'un appel d'offres de la commission de régularisation de l'énergie. Cette garantie est limitée à 42 mois et a pris fin le 18/03/2022.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	12 607 034	4 415 893		17 022 927
<i>Total immobilisations corporelles</i>	12 607 034	4 415 893		17 022 927
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	12 607 034	4 415 893		17 022 927

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2022	2021
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	13 600	
Autres créances		
<i>Total créances</i>	13 600	
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	13 600	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2021
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	3 306 851	3 306 851		2 473 388
Charges constatées d'avance	193 307	0	193 307	232 149
TOTAL DES CREANCES	3 500 158	3 306 851	193 307	2 705 537

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2021
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	2 876 436	2 876 436			818 972
Autres dettes	17 831 445	375 382		17 456 063	14 674 444
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	20 707 881	3 251 818		17 456 063	15 493 416

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL	
Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2022	2021
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 737	3 740
Dettes fiscales et sociales		
<i>Total dettes d'exploitation</i>	68 737	3 740
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	373 115	280 320
<i>Total dettes diverses</i>	373 115	280 320
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	441 852	284 060

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2022	2021
Charges d'exploitation :		38 842
<i>Total charges d'exploitation</i>		38 842
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		38 842
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)		

Nature des produits	2022	2021
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

CHARGES A RÉPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :			AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
<i>Total charges différées</i>				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
<i>Total frais d'acquisition des immobilisation</i>				
Frais d'émission des emprunts :	193 307			193 307
<i>Total frais d'émission des emprunts</i>	193 307			193 307
Charges à étaler :				
<i>Total charges à étaler</i>				
TOTAL	193 307			193 307

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 680			1 680	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 680			1 680	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	4 028
Autres honoraires	
TOTAL	4 028

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassocies.fr

